

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Etaient présents : Mme Diane ROULAND, M.M Michael FORTIN, Sébastien RAGOT, Nicolas RICHARD, Mme Danielle BRUSADELLI, Mr Vincent LANOE, Mmes Yvette VALLEE, Magalie TRILLARD

Était absente : Mme Jeanine JEANNEAU

Excusés : Mr René TERTRE, Mme Cécilia CERREDO

Secrétaire de séance : Mme Yvette VALLEE

Approbation de séance du Conseil Municipal du 28 Novembre 2017 à l'unanimité, Madame Le Maire informe l'assemblée de la décision exprimée par Monsieur René TERTRE dans son courrier qu'il lui adresse le 18 décembre 2017 : il précise qu'il souhaite effectuer une pause voir démissionner du Conseil Municipal suite à un différend avec Mme Le Maire.

### 2017-78 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

#### 8.1 Enseignement

**Vu** la délibération de 2015 qui a mise en place les TAP ;

**Vu** le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 qui remet à plat la question des rythmes scolaires

De ce fait, Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que :

Dans le cadre du réaménagement de la réforme des rythmes scolaires, les communes ont pour obligation de déposer leur projet à la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DASEN) leur projet d'organisation de la semaine avant le 15 janvier 2018.

Dès lors il convient de se demander quelle orientation souhaite prendre la mairie.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer les activités périscolaires et de revenir à la journée de 4 jours.

### 2017-79 Ecole : travaux, financement

#### 8.1 Enseignement

Dépenses		Recettes	
Faux plafonds, isolation, installation de toilettes accessibles	9542,4 € TTC	Pacte régional de ruralité, fonds école : 10%	1 411,36 €
Accessibilité (entrée)	797,26 € TTC	Autofinancement	12 702,30 €
Lumière : éclairage led	3774 € TTC	CCMA	
Total TTC	14113,66 € TTC	Total TTC	14113,66 € TTC

Madame le Maire présente le projet de financement des travaux de l'école avec la recherche de partenaires financiers pour financer les travaux.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet de financement et autorise Madame le Maire à chercher d'autres financements et à signer tous dossiers de demandes de

financements.

## 2017-80 Travaux communaux

### 3.5 Autres domaines de gestion

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du centre bourg, le Conseil souhaite que le bureau d'étude qui sera choisie propose l'effacement des réseaux, un dos d'âne rue principale, l'aménagement du parking avec une place handicapé, ainsi que l'aménagement de toilettes accessibles aux personnes en situation de handicap. Il faudrait que le bureau d'étude propose l'aménagement d'un carrefour qui relierait le lotissement à la rue de la grotte. Les rues qui rentrent ainsi dans la réflexion sont la rue principale, la rue de la grotte et la rue du Pont d'Aisne.

Après délibération, le conseil propose de s'adresser aux bureaux d'études suivants afin d'avoir un devis de la prestation qu'ils pourraient proposer et également d'avoir un retour sur les prestations qu'ils ont réalisé dans des communes de même type que Le Ham  
Les bureaux d'études qui seront sollicités sont le cabinet « Plaine Etude » ainsi que le cabinet kaligeo.

Par ailleurs, le Conseil décide de visiter des réalisations récentes afin d'aider le projet à murir.

## 2017-81 Finances : opérations de fin d'année

### 7.1 Décisions budgétaires

La fin de l'année comptable approchant et certaines dates devant impérativement être respectées, Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante un accord de principe pour passer les opérations comptables de fin d'année (décisions modificatives ou autres) si cela s'avère nécessaire. Le cas échéant, les conseillers municipaux en seront informés lors de la prochaine séance. Les termes sont adoptés à l'unanimité.

## 2017-82 Etang : lâchers

### 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Considérant la réussite de la saison passée,

Considérant les dates autorisées pour la pêche pour l'année 2018,

Les dates de lâchers proposés pour 2018 sont les suivantes :

Ouverture : 2 avril : 90 kg + 60 kg de grosses ; ouverture à 07h

14 avril : 50 kg + 20 kg de grosses

28 avril : 50 kg + 20 kg de grosses

13 mai : 50 kg + 20 kg de grosses

26 mai : 50 kg + 20 kg de grosses

09 juin : 50 kg + 20 kg de grosses

23 juin : 50 kg + 20 kg de grosses

7 juillet : 50 kg + 20 kg de grosses

Total proposé pour la saison 2018 : 440 + 180 contre 380+170 en 2017

La fermeture prévisionnelle de la pêche est fixé au ; modifiable selon la date d'ouverture de la chasse.

## 2017-83 Changement des horaires d'ouverture de la Mairie

## 6.4 Autres actes réglementaires

**Considérant** qu'il y a nécessité de repenser les horaires d'ouvertures de la mairie.  
Après discussion et à l'unanimité le Conseil décide d'élargir l'ouverture le mardi en poussant la fermeture de la mairie de 17 à 18H. Les autres horaires d'ouverture au public restent inchangés.

### AFFAIRES DIVERSES

- Boucles de la Mayenne traversent Le Ham le 2 juin 2018
- Fibre optique ; lancement des relevés : les lieux dits seront numérotés administrativement pour la réussite du projet.
- Congés de fin d'années des agents : la mairie sera fermée à partir du 23 décembre 11h30 pour une réouverture le 8 janvier 2018.
- Portail du cimetière : rue du vieux presbytère
- Local des associations
- Vœux : 6 janvier 11 heures; repas chez Nelly
- Fête du 15 août

Prochaines séances : 30 janvier, 06 Mars, 27 mars  
Commission finance le 27 janvier